

Montreuil, le 21 novembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du Conseil spécialisé « fruits et légumes » de FranceAgriMer du 12 novembre 2014

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et productions spécialisées s'est réuni le 12 novembre 2014, sous la présidence de Patrick Trillon. Retour sur les sujets abordés au cours de cette réunion.

Conjoncture : les fruits et légumes d'automne-hiver pénalisés par la douceur climatique du mois d'octobre

Le temps doux du mois d'octobre a peu incité les consommateurs à se tourner vers les fruits et légumes d'automne-hiver. Les marchés sont moroses pour le poireau et la carotte. Le marché du chou-fleur, en crise conjoncturelle début octobre, en raison d'une offre abondante dès le mois de septembre, s'est amélioré vers la fin octobre avec une baisse de l'offre et un recours accru à la surgélation. L'offre limitée en endives a permis de maintenir l'équilibre du marché et la baisse des températures en novembre redynamise les ventes. Concernant la pomme de terre, les prix sont au plus bas depuis septembre en raison de récoltes abondantes en France et dans l'Union européenne. Le marché n'arrive pas à absorber les disponibilités.

Côté fruits, si la situation reste difficile pour les pommes et les poires, le marché s'avère plus dynamique pour le raisin et les noix. Les foires aux pommes ont permis d'augmenter les ventes mais au détriment du prix. La concurrence de l'Italie et de la Pologne pèse sur les exportations de pommes françaises à destination des autres pays de l'Union européenne.

Pour en savoir plus, consultez la note de conjoncture et le diaporama projeté au Conseil Fruits et Légumes sur internet http://www.franceagrimer.fr/filiere-fruit-et-legumes/Informations-economiques/Informations-de-conjoncture

Avis favorable du Conseil sur le projet de décision du DG de FranceAgriMer concernant les modalités de mise en œuvre des mesures exceptionnelles de retrait suite à l'embargo russe

Un récapitulatif des mesures exceptionnelles décidées par la Commission européenne suite à l'embargo russe a été présenté aux membres du Conseil. Les trois dispositifs mis en œuvre depuis le mois d'août 2014 ont été présentés (règlements délégués UE n°913/2014 du 21/08/2014, n°932/2014 du 29/08/2014 et n°1031/2014 du 29/09/2014) ainsi que le bilan des opérations réalisées à ce jour.

Les professionnels ont donné un avis favorable au projet de décision du Directeur général de FranceAgriMer concernant les modalités de mise en œuvre de ces mesures exceptionnelles de soutien temporaire en faveur des producteurs de certains fruits et légumes, suite à l'embargo russe.

À la demande des membres du Conseil, il sera précisé dans la décision que les retraits effectifs doivent intervenir dans le délai de 15 jours après notification. A défaut celle-ci deviendra caduque.

Concernant le premier dispositif réservé aux pêches-nectarines, clos depuis le 31 octobre 2014, sept organisations de producteurs, toutes situées en Languedoc-Roussillon, ont procédé au retrait par destruction de 271 tonnes de pêches et 392 tonnes de nectarines pour un montant d'aide prévisionnel d'environ 134 000 €. Le second dispositif, clos le 10 octobre 2014, concernait douze fruits et légumes : un producteur indépendant, trois organisations de producteurs et une association regroupant trois organisations de producteurs ont procédé au retrait de pommes, concombres, tomates et choux-fleurs, en vue de leur destruction ou de la distribution gratuite à des organisations caritatives, pour un montant d'aide global d'environ 44 000 €

Le troisième dispositif est en cours, les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 31 janvier 2015.

Le Conseil spécialisé a adopté une motion pour que les mesures mises en place à la suite de l'embargo russe, ne soient pas imputées sur la réserve de crise de la politique agricole commune.

Le programme d'investissement d'avenir, nouveau levier de la politique d'intervention nationale Dans un contexte budgétaire contraint, le budget d'intervention national 2015 de FranceAgriMer en faveur des filières agricoles a globalement été préservé, avec un nouveau levier en matière de soutien aux investissements stratégiques et structurants dans les filières : le programme d'investissement d'avenir. Ce programme a été mis en place en 2010 pour relancer la compétitivité et favoriser la transition écologique en finançant des actions allant de la recherche fondamentale à l'innovation industrielle. Il est piloté par le Commissariat général aux investissements, rattaché au premier ministre.

Tél.: +33 1 73 30 30 00 / Fax: +33 1 73 30 30 30

Pour 2015, FranceAgriMer sera l'un des opérateurs de ce programme pour soutenir les projets des filières agricoles et agro-alimentaires. Le dispositif d'aide reposera sur des appels à projets sélectifs et ciblera la pérennité du tissu agricole et alimentaire, les besoins du marché intérieur, la conquête de positions fortes à l'export, le développement de la compétitivité, des investissements et de l'innovation.

S'agissant de la filière fruits et légumes, les premiers appels à projets concerneront les serres et la rénovation du verger.

Aide à l'assistance technique régionalisée et appui à l'expérimentation : du nouveau en 2015

En 2015, les projets d'expérimentation seront financés par le Casdar via un appel à projets de FranceAgriMer. Les projets seront à déposer sur l'extranet expérimentation avant le 31 décembre 2014. Pour l'assistance technique, FranceAgriMer mettra en place, sur crédits Casdar, un dispositif d'appels à projets régionaux, via les Draaf, pour accompagner les démarches collectives d'assistance technique aux exploitations agricoles

Ces nouveaux dispositifs budgétaires seront mis en place en concertation avec les professionnels, qu'il s'agisse du programme d'investissements d'avenir ou de l'aide à l'appui technique et à l'expérimentation financée par le Casdar. Des groupes de travail réunissant représentants professionnels, représentants des régions, des pouvoirs publics et de FranceAgriMer seront organisés prochainement.

Actions de promotion

En 2015, les actions de promotion seront financées par les interprofessions, dans le cadre d'une orientation qui conduit à recentrer les actions nationales de promotion sur la gestion des crises et la sollicitation des crédits européens. Les membres du Conseil ont exprimé leur désaccord concernant l'arrêt des cofinancements nationaux sur la promotion, dans un contexte de réforme budgétaire complexe, de conjoncture morose et de relations commerciales tendues avec la grande distribution.

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

 Laurence Gibert-Mesnil
 Tél.: 01 73 30 34 05

 Virginie Nicolet
 Tél.: 01 73 30 22 54

 $\underline{laurence.gibert\text{-}mesnil@franceagrimer.fr}}\\ \underline{virginie.nicolet@franceagrimer.fr}}$